



CONSEIL MUNICIPAL **DU 27 OCTOBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept octobre, à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de DOLUS D'OLERON se sont réunis à la Mairie de DOLUS D'OLERON en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Grégory GENDRE, Maire.

Étaient présents : Mmes ABGRAL - BITARD – BOILEAU - DE CALBIAC - INSERGUET – PAJOT – RICOU – RIVES-FAULQUES

MM. ARCICAULT - JAMPIERRE – LAVILLE – MEYSTRE - PLANTIER– VIAUD – DAVID

Étaient absents : Mmes ARMINGAUD – DOS SANTOS (pouvoir à M. ARCICAULT) – LECHEVALLIER (pouvoir à Mme DE CALBIAC) – TESSIER (pouvoir à M. JAMPIERRE)

MM. LEMAITRE (pouvoir à Mme BOILEAU) – TESSIER (pouvoir à Mme INSERGUET) – VILLA (pouvoir à Mme PAJOT)

A été élue secrétaire : Mme Nicole INSERGUET

Après avoir ouvert la séance et après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président demande aux membres présents l'autorisation d'ajouter en point 14 et 15 de l'ordre du jour deux projets de délibération concernant la prise en charge de frais de formation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

Les comptes rendus des séances du 29 septembre et 13 octobre 2014 sont adoptés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Intervention de Madame Naïla BEDRANI, chargée de mission « Agriculture durable » à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, relative à l'extension des zones préemptables par le Département.

1. Présentation du rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron
2. Approbation du rapport final de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) suite au transfert de la compétence "Tourisme" à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron à compter du 1^{er} janvier 2015
3. Renouvellement de la convention de mise à disposition du service urbanisme de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron à échéance au 31 décembre 2014
4. Possibilité d'exonération des abris de jardin de la taxe d'aménagement
5. Participation communale aux travaux d'urgence réalisés par le Département suite aux intempéries hivernales 2014
6. Appel à projet « Eclairage Public et Economies d'Énergie » de l'ADEME et de la Région Poitou-Charentes
7. Demande d'inscription programme LEADER 2007-2015 pour :
 - Travaux d'aménagement Chemin des Jardins (cheminement piétonnier de la Route de Boyardville vers le centre bourg)
 - Achat d'une tondeuse remorque
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la dynamisation du centre-bourg
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'aménagement de La Cailletière
 - Étude diagnostic population de la Commune et prospective sociale associée
8. Création d'un poste d'adjoint administratif à mi-temps
9. Convention avec la société ORANGE dans le cadre d'études préalables aux travaux de génie civil
10. Autorisation de virements de crédits
11. Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde suite aux élections municipales de mars 2014
12. Modification des Commissions communales
13. Adhésion à l'Université Populaire du Littoral Charentais 17

Questions diverses

Appel à projets Communauté de Communes de l'Île d'Oléron :

- Plateforme rénovation habitat privé
- Territoire et énergie positive

DÉLIBÉRATIONS

Intervention de Madame Naïla BEDRANI, chargée de mission « Agriculture durable » à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, relative à l'extension des zones préemptables par le Département.

Madame Naïla BEDRANI expose aux membres du conseil municipal le diagnostic établi dans le cadre du programme d'action pour le développement durable de l'agriculture oléronaise engagé par la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron concernant la répartition des exploitations agricoles sur le territoire de la commune et leur présente une proposition d'extension des espaces naturels sensibles à soumettre éventuellement au Département afin de permettre à ce dernier de mettre en œuvre son droit de préemption dans le but de lutter contre le mitage et maîtriser les prix afin de promouvoir et de permettre le développement d'une agriculture durable.

Elle précise, par ailleurs, que la SAFER a informé la Communauté de Communes de la mise en vente d'un certain nombre de parcelles situées sur la commune de Dolus et dont l'acquisition pourrait être intéressante pour une activité agricole.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réunir la commission « agriculture » avant le prochain conseil municipal pour travailler sur un projet d'implantation d'une exploitation agricole sur ces parcelles permettant au conseil municipal de décider lors de sa réunion du 24/11 si la commune se porte candidate à leur acquisition auprès de la SAFER.

1. Présentation du rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron. Ce rapport synthétise sous forme d'articles les compétences de la collectivité et détaille ses principales réalisations en 2013.

2. Approbation du rapport final de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) suite au transfert de la compétence "Tourisme" à la Communauté de Communes de l'île d'Oléron à compter du 1er janvier 2015

Le conseil municipal **décide à la majorité des membres présents** (*abstention de M. JAMPIERRE*) **d'approuver le rapport définitif validé par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)** dans le cadre du transfert de la compétence « Accueil Tourisme » des communes de l'île d'Oléron à la Communauté de Communes de l'île d'Oléron au 1^{er} janvier 2015, valorisant le transfert de charges pour la commune de DOLUS D'OLÉRON à – 22 928 euros net et par conséquent, une attribution de compensation annuelle après transfert de – 56 860 € à compter de l'exercice 2015.

3. Renouvellement de la convention de mise à disposition du service urbanisme de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron à échéance au 31 décembre 2014

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 septembre 2014, le conseil municipal **décide, à l'unanimité, d'autoriser** Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, **la reconduction de la convention de mise à disposition de service** pour l'instruction des dossiers d'Autorisations du Droit de Sols entre la Communauté de Communes de l'île d'Oléron et la commune de DOLUS D'OLÉRON pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020.

4. Possibilité d'exonération des abris de jardin de la taxe d'aménagement

Monsieur le Président explique que l'instauration de la taxe d'aménagement en 2012 s'accompagnait de la possibilité pour les communes de décider de l'application d'exonérations facultatives énumérées à l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme.

Il précise que la loi de finances pour 2014 a complété la liste de ces exonérations facultatives :

- en ajoutant l'exonération des locaux à usage artisanal à celle des locaux à usage industriel,
- en permettant aux collectivités territoriales d'exonérer totalement ou partiellement de la taxe d'aménagement les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

A la demande de la commission « Urbanisme », le Président sollicite l'avis du conseil municipal sur la mise en application ou non de l'exonération concernant les abris de jardin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de ne pas exonérer les abris de jardins de la taxe d'aménagement, MAIS souhaite, par 10 voix POUR, 8 voix CONTRE et 4 abstentions que le calcul de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin soit harmonisé entre résidence principale et résidence secondaire sur la base du calcul appliqué aux résidences principales.

Ont voté contre : Mmes ABGRAL – RICOU - RIVES-FAULQUES – PAJOT (pouvoir de M. VILLA) – MM. MEYSTRE – PLANTIER – DAVID

Se sont abstenus : Mme DE CALBIAC (pouvoir de Mme LECHEVALLIER) – M. ARCICAULT (pouvoir de Mme DOS SANTOS)

Après vérification par le secrétariat de la mairie, cette décision ne relève pas de la compétence du conseil municipal mais de l'administration fiscale qui fixe les bases de l'imposition.

Le conseil municipal quant à lui, fixe le taux de la part communale de la taxe d'aménagement et accorde éventuellement les exonérations facultatives prévues par le code de l'urbanisme.

En conséquence, il ne sera pas donné suite à la décision du conseil municipal sur le sujet.

5. Participation communale aux travaux d'urgence réalisés par le Département suite aux intempéries hivernales 2014

Monsieur le Président rappelle que suite aux intempéries hivernales 2014, le Conseil Général de la Charente-Maritime a entrepris des travaux d'urgence d'enrochement pour consolider le cordon dunaire fortement endommagé sur tout le littoral et que ces travaux ont bénéficié d'une aide exceptionnelle de l'État à hauteur de 30 %. Le montant restant est financé à 50 % par le Département et 50 % par la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron.

Il précise que la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron sollicite une participation des communes concernées à hauteur de 20 %, soit une contribution pour la commune de DOLUS D'OLÉRON de 23 003,78 € pour les travaux de confortement de la digue existante sous la dune à La Perroche avec enrochements.

Le Conseil municipal **décide à l'unanimité d'accorder à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron une subvention d'un montant de 23 003,78 euros** et précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2041512 du Budget 2014.

6. Appel à projet « Eclairage Public et Economies d'Energie » de l'ADEME et de la Région Poitou-Charentes

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique énergétique régionale, en déclinaison du Schéma Régional Climat Air Energie Poitou-Charentes (SRCAE) et dans un contexte de coût de l'énergie croissant et sans retour, la REGION et l'ADEME lancent un Appel à Projet « Eclairage Public et Economies d'Energie ». Ce dispositif de soutien financier à destination des communes de moins de 10 000 habitants a pour objectif la diminution de la pollution lumineuse et l'atteinte d'un niveau de classe énergétique A ou A+.

L'aide financière atteint 30 % du montant HT des travaux si la classe énergétique A est obtenue. Associée à la participation du SDEER, c'est au total 80 % d'aides financières potentielles pour des travaux rapidement rentables.

Dans le cadre du programme d'Amélioration à la Maîtrise de l'Énergie dans les Collectivités (AMEC) dans lequel la commune s'est engagée avec le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) avec l'objectif de réduire de 30 % les consommations Energétiques des bâtiments et de l'éclairage public, un diagnostic du parc « éclairage public » est en cours de réalisation par les services techniques de la commune.

Il expose qu'il serait intéressant pour la commune de répondre à cet appel à projet, mais que pour l'instant nous sommes encore dans l'attente d'une estimation chiffrée d'un projet de rénovation de l'éclairage public de la commune établi par le C.R.E.R.

Le dossier sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

7. Demande d'inscription programme LEADER 2007-2015

Monsieur le Président informe le conseil municipal de l'opportunité de bénéficier de fonds du programme LEADER 2007-2013 non utilisés auprès du Groupe d'Action Local du Pays Marennes-Oléron au titre du FEADER pour des projets en cours et demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter les fonds pour des projets en cours. Il précise que sur les 4 dossiers proposés, seuls les 2 projets suivants sont éligibles sur ce programme, à savoir :

Travaux d'aménagement du Chemin des Jardins : aménagement d'un cheminement d'un cheminement piétonnier de la Route de Boyardville pour rejoindre la Rue des Jardins vers le Centre Bourg d'un montant de 20 887.80 € (crédits prévus au Budget 2014 – opération 14001 : Voirie 2014)

Le conseil municipal **décide à la majorité** (abstention de M. VIAUD) **d'autoriser le maire à solliciter une subvention sur les fonds du programme LEADER** pour ces travaux.

Réalisation d'un diagnostic sur la population avec une prospective sociale associée :

Monsieur le président expose qu'il s'agirait de recruter une personne en contrat à mi-temps sur 6 mois rémunérée sur la base du SMIC pour réaliser ce diagnostic. Il précise que le projet doit être chiffré plus précisément et qu'en conséquence, il sera porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

8. Création d'un poste d'adjoint administratif à mi-temps

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité d'ouvrir un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à mi-temps** afin de renforcer les services Comptabilité/Budget/marchés publics/gestion des ports d'une part et Ressources Humaines d'autre part. Ce poste sera pourvu dans un premier temps par un contrat à durée déterminée du 3 novembre au 31 décembre 2014, dans l'attente de la modification du tableau des effectifs avec effet du 1^{er} janvier 2015 inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil.

9. Convention avec la société ORANGE dans le cadre d'études préalables aux travaux de génie civil

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Municipal que la commission « Voirie » a validé le projet d'effacement coordonné des réseaux aériens de télécommunications et d'éclairage public prévus Rue de La Paix au village des Allards.

Il précise que la mise en œuvre nécessite une étude par ORANGE préalablement à l'établissement par le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural (S.D.E.E.R.) d'un devis en vue de la réalisation des travaux et que la conclusion d'une convention formalisant les conditions de réalisation des prestations et les participations de chaque partenaire est nécessaire entre la commune de DOLUS D'OLÉRON et ORANGE à cet effet.

Le conseil municipal **décide à l'unanimité d'approuver la réalisation des études préalables** nécessaires aux travaux de génie civil dans le cadre du projet d'effacement coordonné des réseaux aériens de télécommunications et d'éclairage public Rue de la Paix, Village des Allards à DOLUS D'OLÉRON et **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention n° D17-1407094** (dossier SDEER n° 1401003) à passer entre la commune de DOLUS D'OLÉRON et ORANGE précisant les conditions de réalisation des prestations et les participations de chaque partenaire pour ces travaux de génie civil.

10. Autorisation de virements de crédits

- Décision modificative de crédits n° 1/2014 - CONCESSION DU PORT D'ARCEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité de procéder aux modifications de crédits suivantes sur le budget de l'exercice 2014** de la Concession du Port du Chenal d'Arceau,

1° virements de crédits :

CRÉDIT A RÉDUIRE			CRÉDIT A OUVRIR		
DEPENSES					
Article/ chapitre	NATURE	MONTANT	Article/ chapitre	NATURE	MONTANT
6152/61	Entretien et réparation sur biens immobiliers	25 000 €	023	Virement à la section investissement	25 000 €
2318/23	Autres immobilisations corporelles	4 000 €	2153/21 Opération 14001 PROTECTION ET SURVEILLANCE DU CHENAL	Installations à caractère spécifique	4 000 €

2° ouvertures de crédits :

CRÉDITS A OUVRIR		
OBJET	CHAPITRE ARTICLE	MONTANT
RECETTES		
Virement de la section de Fonctionnement	Chapitre 021	25 000 €
DEPENSES		
Installations à caractère spécifique (caméras)	Article/Chapitre 2153/21 Opération 14001 PROTECTION ET SURVEILLANCE DU CHENAL	25 000 €

- Décision modificative de crédits n° 11/2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au virement de crédits suivant sur le budget de l'exercice 2014, en Fonctionnement :

CREDITS A REDUIRE			CREDITS A OUVRIR		
ARTICLE/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT	ARTICLE/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT
73921/ 014	Attributions de compensation	1 068 €	6218/ 012	Autre personnel extérieur	1 068 €

- Décision modificative de crédits n° 12/2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux ouvertures de crédits suivantes sur le budget de l'exercice 2014, en Investissement :

NOUVELLES RECETTES			NOUVELLES DEPENSES		
ARTICLE/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT	ARTICLE/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT
1328/ 041	Autres subventions	149 €	2112/ 041	Achats terrains de voirie Inventaire 1164	149 €

- Décision modificative de crédits n° 13/2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux modifications de crédits suivantes sur le budget de l'exercice 2014, en Fonctionnement :

1° virements de crédits :

CREDITS A REDUIRE			CREDITS A OUVRIR		
FONCTIONNEMENT					
ARTICLE/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT	ARTICLE/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT
022/022	Dépenses imprévues	15 000 €	6218/ 012	Autre personnel extérieur	5 000 €
			6228/ 011	Rémunérations d'intermédiaires	10 000 €
6068/ 60	Fournitures de voirie	4 000 €	6413/ 012	Personnel non titulaire	4 000 €
TOTAL		19 000 €	TOTAL		19 000 €

2° ouvertures de crédits :

NOUVELLES RECETTES			NOUVELLES DEPENSES		
FONCTIONNEMENT					
ARTICLE/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT	ARTICLE/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT
6419/ 013	Remboursements sur rémunération du personnel	12 000 €	64168/ 012	Autres emplois d'insertion	11 500 €
74718/ 74	Autres participations	4 000 €	6413/ 012	Personnel non titulaire	4 500 €
TOTAL		16 000 €	TOTAL		16 000 €

- Décision modificative de crédits n° 14/2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2014, en Investissement :

CREDITS A REDUIRE			CREDITS A OUVRIR		
INVESTISSEMENT					
ARTICLE/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT	ARTICLE/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT
2041512/ 20	Subvention d'équipement au GFP de rattachement – Bâtiments et installations	15 000 €	2031/ 20	Frais d'études Réaménagement des bâtiments communaux Opération 14005	20 000 €
			2031/ 20	Frais d'études Revitalisation du centre bourg Opération 14006	10 000 €
2041512/ 20	Subvention d'équipement au GFP de rattachement – Bâtiments et installations Opération 13008	20 000 €	2031/ 20	Frais d'études Diagnostic de la population de DOLUS et prospective sociale associée Opération 14007	5 000 €
TOTAL		35 000 €	TOTAL		35 000 €

11. Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde suite aux élections municipales de mars 2014

Suite au renouvellement du conseil municipal, **Le conseil municipal procède à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde** proposée par M. ARCICAULT au niveau de la constitution des équipes dans le poste de commandement et dans les schémas d'alerte.

Le conseil municipal **décide à l'unanimité de se réunir en séance de travail le samedi 6 décembre pour étudier dans le détail les procédures élaborées dans le plan**, s'approprier les circuits d'alerte sur le terrain, afin d'être prêt à faire face à toute situation de crise.

12. Modification des Commissions communales

Le Conseil municipal, considérant les modifications dans les délégations de fonction accordées par le Maire aux adjoints et conseillers municipaux, **décide à l'unanimité, de modifier le nombre et la composition des commissions communales**, conformément au document joint à la présente délibération.

13. Adhésion à l'Université Populaire du Littoral Charentais 17

Le conseil, sur proposition du Président, **décide à l'unanimité d'adhérer** moyennant une cotisation annuelle de 50 euros, à l'Université Populaire du Littoral Charentais 17, association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est fixé à ROCHEFORT, 10 rue du Docteur Peltier, laquelle a été créée en Juin 2013, suite à la tragédie de Xynthia et dont l'objectif est de donner les éléments analytiques et critiques de réflexion pour comprendre le monde contemporain dans ses grands enjeux, mais également, dans tout ce qui constitue la vie au quotidien sur nos territoires.

La dépense sera imputée à l'article 6181 du Budget 2014.

14. Mandat spécial – journée de formation élu

Le conseil municipal, sur proposition du Président, **décide à l'unanimité :**

- **de missionner Madame Julie BITARD**, conseillère municipale, pour se rendre à la journée de formation « *Comment développer une agriculture durable sur votre territoire ?* » organisée par InPACT PC, le 7 novembre 2014, à CELLES SUR BELLE (79).

- **de prendre en charge** les frais d'inscription d'un montant de 150 €, d'une part et d'autre part, les frais de déplacement jusqu'à CELLES SUR BELLE (79) sur la base du taux des indemnités kilométriques applicables aux déplacements des agents, ainsi que les frais de restauration qui seront remboursés au vu des justificatifs des dépenses dont Madame Julie BITARD aura assuré l'avance.

La dépense sera imputée à l'article 6535 du Budget 2014.

15. Mandat spécial – journée de formation élu

Monsieur le Maire informe qu'il a participé à un séminaire sur l'aménagement des zones d'activités, intitulé « A l'orée des villes, l'activité mise en zone » organisé par le CAUE 17 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), le jeudi 16 octobre 2014, à BROUAGE (17) dont les frais d'inscription s'élevaient à 75 euros.

Le conseil municipal **décide à l'unanimité de prendre en charge les frais d'inscription** d'un montant de 75 €.

La dépense sera imputée aux articles 6532 du Budget 2014.

Questions diverses

- Monsieur le Président informe l'assemblée des appels à projet validés en conseil communautaire sur :
 - Plateforme rénovation habitat privé
 - Territoire et énergie positive
- Il précise qu'il souhaite engager rapidement une réflexion sur le changement de fournisseur d'énergie électrique de la Commune pour se diriger vers une offre d'électricité renouvelable
- Il rappelle que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le lundi 24 novembre et que ce sera la dernière de l'année, la suivante étant prévue le 12 janvier 2015.

La séance est levée à 22 h 45.